

Plan « Citoyens du sport » et Plan « J'apprends à nager »





Plan « Citoyens du sport »



- **Contexte :**

A l'issue du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC), organisé le 6 mars 2015, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et Citoyenneté » du gouvernement :

- **Sport = outils majeur d'intégration**
- **Sport = outils éducatif et de mixité social**
- **Sport = porteur de valeurs**



Plan « Citoyens du sport »

• Concept :

Former aux métiers du sport dans les territoires prioritaires (SESAME)



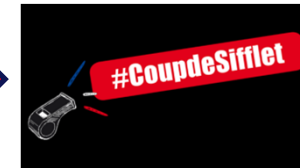
Aider les clubs à se professionnaliser



Créer des plans « Citoyens du sport » fédéraux



Promouvoir l'engagement citoyen dans le sport



Mieux lutter contre toutes les formes de discrimination

Accompagner les fédérations qui proposent une offre sportive dans les territoires prioritaires



Déployer le plan « J'apprends à nager » particulièrement dans les territoires prioritaires

Plan « Citoyens du sport » FFN

La FFN s'est engagée dans le plan « Citoyens du sport » dans 2 domaines :

- **Le sport pour tous** : diversifier l'offre des pratiques pour les rendre accessibles au plus grand nombre
- **Plus qu'un sport** : favoriser la transmission des valeurs citoyennes



➔ Le dispositif « J'apprends à Nager » est une priorité nationale et est proposé aux enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville et/ou en Zones de Revitalisation Rurale



Plan « J'apprends à nager »

- Historique et contexte :

=> 2008 à 2015 :



=> 2015 :



JE SUIS CHARLIE



=> 2016 :



JE SUIS CHARLIE



- **Concept du plan 2016 :**



- **Objectifs** : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages ou modules d'apprentissage de la natation développés en dehors du temps scolaire.
- **Cible** : enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
- **Structures éligibles** : les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des APS.
- **Financement des projets** : CNDS (*part territoriale*). Les crédits mobilisés pourront contribuer au financement de l'encadrement du stage et de l'assurance, des transports.
- **Coût de participation** : gratuité pour les familles.

- **Formule d'apprentissage 2016 :**



- **Stage d'apprentissage :** au moins 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants.
- **Périodes :** vacances scolaires, temps d'activités périscolaires et week-ends.
- **Groupe :** 15 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager issus prioritairement des QPV et/ou des ZRR.
- **Encadrement :** personnel qualifié (*qualifications prévues par le Code du sport*).
- **Evaluation :** passage du test Sauv'nage de l'ENF.
- **Coût de participation :** gratuité





Plan « J'apprends à nager »



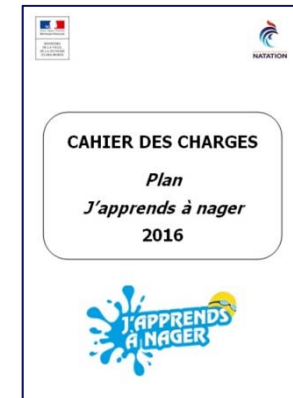
- **Campagne fédérale 2016 :**

- **Cahier des charges plan « J'apprends à nager » :**

- Inscription des structures fédérales auprès de la FFN

- **Accompagnement fédéral :**

- *Aide au montage des projets et des dossiers*
- *Licence spécifique* : accès à la licence « J'apprends à nager » 2016 (15€/licencié)
- *Dotation* : affiches, leaflet, bonnets, tee-shirts, attestations de participation, attestation de réussite Sauv'nage, brochure prévention des noyades
- *Accompagnement financier fédéral* : (en plus du CNDS et CT)



- **3 projets types** (*population QPV et/ou ZRR*) :



- **Projet 1** : la structure organisatrice **développe dans sa piscine ou qu'elle fréquente** des stages d'apprentissage de la natation.



- **Projet 2** : la structure organisatrice **se déplace dans une autre piscine qu'habituellement fréquentée** pour y développer des stages d'apprentissage de la natation.



- **Projet 3** : la structure organisatrice **se dote ou loue un bassin mobile** pour y développer des stages d'apprentissage de la natation. Elle en assure la gestion.

Campagne CNDS 2016

- **Priorités :**
 - **Emploi** : professionnalisation, emplois QPV + dispositif SESAME, service civique
 - **Réduite les inégalités d'accès à la pratique sportive** : pratiques féminines, personnes en situation de handicap, offres sportives dans les territoires prioritaires dont le plan « J'apprends à nager »
 - **Politique de santé publique** : sport santé
 - **Formation** : juges, arbitres, encadrement, bénévoles
 - **Evènements** : actions locales en marge des grands évènements sportifs
 - **Plan citoyens du sport** : professionnalisation, plan « J'apprends à nager » et pratiques féminines



www.ffnatation.fr - T. 01 41 83 87 70 - F. 01 41 83 87 69 - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex